

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 28 février 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LE BILL RELATIF À LA COMMISSION DES TERRES (C.-B.)— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande la parole à propos d'une affaire de nature urgente et d'importance capitale. Les dispositions de la déclaration fédérale des droits sont mises en question par le bill 42 de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, à savoir la loi sur la commission des terres qui refuse aux gens le droit d'en appeler des décisions de la commission. L'article 11 (5) de ce bill stipule que la décision de la commission est définitive et qu'aucun appel ne peut être interjeté à cet égard. Je propose donc, appuyé par le député d'Okanagan-Boundary (M. Whittaker):

Que la Chambre charge le ministre de la Justice d'établir immédiatement un comité parlementaire qui fera enquête sur la légitimité de la loi sur la commission des terres de la Colombie-Britannique et fera part de ses constatations à la Chambre.

M. l'Orateur: La motion est proposée à la Chambre aux termes de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Je demande la parole, monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement. En raison des circonstances, la motion recevra le consentement unanime de la Chambre, j'en suis certain. Cette motion découle d'une déclaration faite par un haut fonctionnaire du Trésor américain, hier à Washington, déclaration selon laquelle malgré le déficit commercial très substantiel que le Canada a accusé en 1972 dans le secteur du commerce canado-américain de l'automobile, les États-Unis continueront de demander avec insistance l'abolition des sauvegardes canadiennes relatives à la protection de l'emploi que prévoit l'Accord canado-américain de l'automobile. Étant donné cette menace des plus sérieuses qui ne cesse de peser sur l'emploi au Canada, je propose, appuyé par le député de Waterloo (M. Saltsman):

Que la Chambre réaffirme son engagement de maintenir les sauvegardes canadiennes relatives à la protection de l'emploi dans l'Accord canado-américain de l'automobile de 1965.

M. l'Orateur: La motion du député est présentée à la Chambre aux termes de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut pas être présentée.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'ACCEPTATION DE CERTIFICATS MÉDICAUX POUR FINS DE PRESTATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Français]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente.

Étant donné les difficultés auxquelles se heurtent ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage, relativement à l'arrêt de travail pour cause de maladie, je propose, appuyé par le député de Champlain (M. Matte):

Que les certificats médicaux complétés par les médecins des réclamants soient automatiquement acceptés en ce qui concerne la période d'incapacité de travailler.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut pas être proposée.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON SUGGÈRE DE REMPLACER LES SUBVENTIONS PAR UN ESCOMPTE COMPENSÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'un problème très important, soit celui de la rentabilité des subventions accordées par le ministère de l'Expansion économique régionale.